Image not found or type unknown

Taxation plus value vente de parts sociales

Par **joce972**, le **29/07/2017** à **18:29**

Bonjour,
Depuis 07/2011 je suis gérante d'une EURL en Martinique, imposée à l'IS, on me propose de racheter ma boite en vente de parts sociales (vente inférieure à 200 000 €). Je ne sais pas vraiment quelles sont les incidences pour moi en tant que cédant. Je voudrais savoir comment est calculée la taxation de la plus value sur cette vente en parts sociales, possibilité d'exonération?
Dans l'attente de votre réponse,
Cordialement,

Jocelyne

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés